



NOTE DE SERVICE N° 161-22 /MBPE/ DGD/DSA DU 27 SEPT 2021

**Objet : Point focal au Comité National CITES.**

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service de l'existence d'un point focal au Comité National CITES (Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) au sein de la Direction Générale des Douanes.

Ce point focal, Chef de Subdivision de Surveillance Générale Aéroport, est chargé de centraliser toutes les données relatives aux saisies effectuées par tous les services des douanes, dans le cadre de cette convention, en vue de leur transmission à l'instance nationale.

Cette démarche a pour objet, de faire connaître les performances de notre administration en matière de lutte contre le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Dans cette perspective, j'invite les différents responsables des services opérationnels, à adresser désormais au point focal, sous le couvert de Madame la Directrice des Services Aéroportuaires, un état mensuel des saisies opérées de ces espèces.

Les Directeurs Régionaux, les Sous-directeurs de Surveillance et des Interventions, les Chefs de Subdivision des services opérationnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application stricte et rigoureuse de la présente.

Le Directeur Général



**Général DA Pierre A.**  
Officier de l'Ordre National